



Signalement sans preuve

Par isis2008

Bonjour, en conflit avec mon voisin, celui ci a eu des gestes agressifs envers nous a plusieurs reprises...telles que passer sa main avec un couteau a travers mes canisses, nous balancer une bouteille d'eau dessus alors que nous sortions de notre garage... je n'ai pas de preuves de tout cela, c'est pourquoi je n'ai pas porter plainte mais j'ai tout de même écrit au bailleur social et au procureur pour le "signaler"...au cas où ils nous arriverait qq chose...Ce voisin peut il nous attaquer en retour pour diffamation ou calomnie ?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il serait rpéférable de réunir des preuves de ses agissements, au moins des témoignages. Sinon votre plainte sera classée sans suite.

Et si ce n'est pas une plainte, votre "signalement" (main courante ?) sera rangé dans un dossier et rapidement enterré. De plus, votre accusation sans preuve peut être dénoncée par le voisin.

Par yapasdequoi

C'est le même voisin qui vous accuse d'endommager sa clôture ?
S'il y a trop de conflits de voisinage vous risquez la résiliation du bail...